

Appel à projets 2016

Ensemble changeons d'ère !

**Vous êtes une association,
un collectif d'habitants ...**

**Vous souhaitez mobiliser autour de
vous pour vivre autrement dans le
Pilat ...**

Surprenez-nous !

L'esprit de cet appel à projets

*Quelle que soit leur nature, ces projets préparent la vie de demain qui devra être plus sobre et plus solidaire .
En effet, l'avenir nous porte vers de nouvelles façons d'habiter, de consommer, de se déplacer, de se nourrir, de se divertir, de vivre ensemble...*

La conduite de votre projet représentera un premier pas vers un changement de comportement partagé avec les pilatois pour favoriser le bien vivre ensemble.

déplacements
loisirs lien social
 alimentation
climat
intergénérationnel
 jardinage
bien vivre ensemble

**Innovons !
Soyons imaginatifs !**

**Une autre vie
s'invente ici !**



1 – Le cadre de l'appel à projets :

La charte du Parc naturel régional du Pilat « Objectif 2025 » met l'accent sur une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère.

Pour y parvenir, le syndicat mixte du Parc met en place, dans le cadre du programme « Ensemble, changeons d'ère ! », un certain nombre d'actions afin de mobiliser chacun d'entre nous et favoriser les changements de comportement.

Le présent appel à projets entre dans ce dispositif. Il a pour vocation d'accompagner les associations et collectifs d'habitants à imaginer des projets dans la perspective de « *changer d'ère* » :

- avec la participation des habitants,
- pour préparer nos modes de vie de demain.

2 – Les projets pouvant être proposés :

Les projets susceptibles d'être retenus dans cet appel à projets doivent permettre d'aider les citoyens à faire évoluer leurs comportements dans une pratique quotidienne : jardinage, alimentation, adaptation au changement climatique, déplacements, ...

Le projet de l'association ou du collectif d'habitants doit porter sur un sujet qui lui est propre, susceptible de comprendre cette dimension participative.

Cet appel à projets est centré tout particulièrement sur la démarche qui sera proposée.

Il doit s'agir d'un projet spécifique, pour lequel un appui est recherché, et pour lequel le porteur de l'action est prêt à innover, à imaginer et à tester.

3 – Bénéficiaires potentiels :

Cet appel à projets s'adresse aux associations et aux collectifs d'habitants qui œuvrent sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat.

4 – Critères d'éligibilité :

Le projet doit :

- Susciter et accompagner le changement de comportement,
- Être localisé sur le territoire du Parc du Pilat,
- Être en cohérence avec la charte du Parc du Pilat et de ses enjeux,
- Chercher à impliquer la population et les acteurs locaux,
- Être innovant.

La structure porteuse doit être autonome dans la conduite de projet.

5 - Durée :

Les projets proposés devront se dérouler sur 3 années. La première sera consacrée à la mise en place du dispositif et du test de la méthode.

En fin d'année 1, un bilan sera établi avec le Parc du Pilat. Il définira la faisabilité de l'action. Si il s'avère que le projet n'est pas réalisable, la subvention ne sera pas accordée pour les années suivantes.

Une association ou un collectif ne peut prétendre qu'à un projet « Ensemble changeons d'ère!» en même temps. Ainsi une association ou un collectif ne peut déposer qu'un projet sur une période de 3 années.

6 – Appuis au projet :

1. Appui en terme de communication

Le Syndicat mixte du Parc du Pilat valorisera l'avancée des initiatives dans le cadre de ses outils de communication (, Site internet, newsletter, Echo des Chirats,...), et plus particulièrement dans le guide des « Rendez-vous de mon Parc ». Les porteurs de projet pourront être sollicités dans ce cadre.

2. Appui financier

Un appui financier sera possible grâce aux financements régionaux, sur 3 années maximum et non renouvelable.

Le montant global de l'enveloppe financière allouée à l'ensemble de l'appel à projet « Ensemble changeons d'ère!» est de 10 000 € pour chacune des trois années.

L'aide financière étant octroyée par la Région, des formalités administratives s'imposent :

- le montant minimum de subvention est fixé à 500 €, aucun montant maximum n'a été déterminé,
- l'association candidate devra investir une part d'autofinancement d'au moins 20 % du coût du projet,
- le bénéficiaire devra faire figurer les logos de la Région et du Parc naturel régional du Pilat dans tous les documents de communication du projet. De plus, une mention au programme « Ensemble Changeons d'Ère! » devra également figurer sur la communication relative au projet.
- une fois validé par le Bureau du Parc, le projet fera l'objet d'un dossier finalisé en vue d'une transmission aux services de la Région. Dans cette optique un accompagnement sera proposé par les services techniques du Parc.

Bien évidemment, des financements complémentaires pourront aussi être recherchés par le bénéficiaire.

En clôture de l'opération, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Parc naturel régional du Pilat un bilan quantitatif et qualitatif de l'action engagée.

7 – Calendrier et sélection :

Lancement le : 5 novembre 2015 lors du comité syndical du Syndicat mixte du Parc du Pilat

Date limite de réception des candidatures : 29 février 2016

Première sélection des candidats sur dossier : courant mars 2016

Jury de sélection des lauréats : semaine du 4 au 8 avril 2016

Afin d'étudier les propositions soumises, un comité composé d'élus du Parc se réunira et proposera les projets et les candidats à retenir au Bureau du Parc.

8 – Procédure :

Télécharger et compléter le dossier de candidature sur www.parc-naturel-pilat.fr

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par mail à cmabilon@parc-naturel-pilat.fr
En précisant l'objet : « AAP Ensemble changeons d'ère ».

Un accusé de réception vous sera transmis en retour, en l'absence de celui-ci merci de vous assurer auprès des services du Parc de la bonne réception de votre dossier.

par **courrier** à :
Parc naturel régional du Pilat
À l'attention de Carole Mabilon
Moulin de Virieu
2 rue Benaÿ
42 410 PELUSSIN

9 – Renseignements:

par **mail** à cmabilon@parc-naturel-pilat.fr

contact téléphonique
Carole Mabilon
04 74 87 52 01

*** Ensemble changeons d'ère,**

C'est aussi :

*Un programme de rendez-vous
tout au long de l'année :
Les rendez-vous de mon Parc*

*Un appel à projet pour les
collectivités
Un projet pour un mandat*

